

Fin de vie à domicile-Toutes conditions -Services des CLSC ajustés selon les besoins

3 CRITÈRES POUR TRAITER À DOMICILE -SINON CONSIDÉRER HOSPITALISATION EN CRISE AIGUE

1) Patient en sécurité à domicile (ou risques acceptés: Consentement éclairé)

2) Patient et ses proches désirent et acceptent les soins à domicile

3) Patient avec une condition terminale (prognostic moins d'un an, récents séjours urgences/hôpital) avec une perte d'autonomie qui répond aux critères d'admission au SAD du CLSC

Prise en charge médicale à domicile longitudinale par le médecin SIAD avec le CLSC

Inscrire le patient à un médecin SIAD (sauf si le médecin de famille fait des suivis 24 heures "intensifs" à domicile, ce qui est rare) pour lui offrir une garde médicale 24 heures, des visites d'urgence accessibles 7 jours et la prise en charge longitudinale médicale palliative à domicile requise

+ **Infirmière pivot SAD**, dédiée ou non en soins palliatifs selon la lourdeur du cas

+ **Équipe interprofessionnelle SAD** du CLSC

Détérioration aigue traitable à domicile

Médecin SIAD traitant sinon celui de garde au SAD aigu si le patient n'est pas inscrit à un médecin SIAD

+ **Infirmières SAD aigu (1-10 jours) en support à l'infirmière pivot pour des soins infirmiers plus intensifs**

+ **Équipe SAD avec services rehaussés 1-10 jours** (++) aide à domicile, tx intraveineux, 2 visites infirmières par jour ou plus, garde infirmière/médicale 24 heures du 24/7)

Inscrire le patient à un médecin SIAD par la suite avec l'accord du médecin de famille du patient

Détérioration aigue sévère qui pourrait mettre la vie du patient en danger

(sepsis, infarctus, embolie pulmonaire, etc.)

- Si niveau de soins C ou D sans réanimation
- Et patient/proches en accord avec la non hospitalisation

Médecin SIAD + Infirmière SAD aigu

+ **Services rehaussés du SAD 1-10 jours** (++) aide à domicile, tx intraveineux, 2 visites infirmières par jour ou plus, garde infirmière/médicale 24 heures du 24/7)

+ **Plan d'action préparé d'avance pour des soins de fin de vie à domicile** si échec des traitements aigus
